

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XVII. — Arts industriels.

4. — MUSIQUE.

N° 552.532

Instrument musical dérivé de la guitare.

M. JEAN-PIERRE ANFOSSI résidant en France (Seine).

Demandé le 25 avril 1922, à 16^h 10^m, à Nice.

Délivré le 24 janvier 1923. — Publié le 2 mai 1923.

(Demande de brevet déposée en Italie le 14 avril 1922. — Déclaration du déposant.)

La présente invention concerne une « superguitare », instrument musical dérivé de la guitare, mais qui sous bien des rapports diffère de cette dernière, d'abord par sa construction basée sur un calcul acoustique profond, ensuite par son ingénieux dispositif ajouté pour rendre variable les cordes basses volantes.

Les guitares à ce jour dans le commerce, ont le défaut d'être construites sur un système primitif, lequel donne toujours une forme (et par conséquent superficie de table et volume intérieur) équilatéral dans la partie de l'instrument où se forme le son, ce qui ne correspond pas à la vibration différente de chaque corde respective, surtout quand il s'agit de guitares à plus de six cordes.

Un autre défaut du même genre est celui de placer toujours les six premières cordes dans la moitié de la table et les basses en plus, sur le côté, comme si l'instrument avait été conçu pour ne pas recevoir ces basses.

Le troisième défaut réside dans la façon de fixer les cordes.

Quand ces dernières sont fixées au chevalet, elles font toujours levier, ce qui provoque un affaissement de la table du côté où elles sont tirées et un relèvement du côté opposé.

Tel inconvénient tout en influençant de mauvaise façon sur les vibrations de la table, peut arriver à détacher le chevalet lui-même,

cas vérifié, même sur des guitares construites par des auteurs célèbres.

Quand au contraire elles sont fixées aux boutons, ou autres dispositifs, toujours des défauts se révèlent, à un expert dans la matière.

En outre, jusqu'à ce jour personne n'avait songé à construire un dispositif capable de varier le son des basses volantes selon le besoin.

L'invention, objet du présent brevet, remédie à ces inconvénients au moyen des quatre points spécifiques suivants décrits ci-dessous et qui forment les caractéristiques de la « superguitare ».

Un dessin de l'instrument est joint à la présente description.

Construction de l'instrument ;

La « superguitare » est construite de façon à pouvoir placer chaque corde, sur un point de la table susceptible d'une vibration, analogue à celle de cette même corde.

A tel but la ligne des éclisses comprise entre la hauteur du chevalet et la partie extrême où se trouve le bouton, au lieu de suivre une courbe équilatérale, suit au contraire une trajectoire qui coupe la table et le volume intérieur plus courte du côté des cordes aiguës et plus longues du côté des cordes graves. (Voir ligne A. B.).

Pour établir de façon parfaite l'équilibre

acoustique de l'instrument une barre est mise sous la table selon la ligne oblique où l'on fixe les cordes et cela en laissant toujours la barre usuelle qui passe en sens inverse du côté opposé.

L'instrument comporte dix cordes placées sur le milieu de la table, pour cela le manche qui supporte les six premières cordes se trouve déplacé vers la droite. (Voir ligne C-D).

Les cordes au lieu d'être fixées au chevalet, au bouton, ou ailleurs viennent fixées sur la table même, de façon que la chanterelle vienne à être placée le plus près du chevalet et la corde plus grave, plus éloignée. (Voir ligne E-F).

Les cordes basses en plus des six cordes usuelles et qui sont placées respectivement sur le petit manche, sont rendues variables par un dispositif simple et original, actionné par le pouce de la main gauche et permettant d'exécuter la gamme chromatique jusqu'à la note plus grave portée par l'instrument. (Voir lettre G).

Pour l'usage de ces instrument on conservera la même position que pour la guitare à six cordes, seulement quand on voudra faire varier quelques basses, on appuiera en avant la clé correspondant à la note voulue. La clé en se déplaçant abaisse un petit marteau sus-

pendu au-dessus de la corde, laquelle par cette impulsion, vient heurter sur la touche placée expressément en dessous, et par conséquent augmentée d'un demi-ton. En libérant la clé, un ressort la rappelle à sa position normale « primitive ».

On peut au besoin doubler chaque clé et pour cela on n'a qu'à allonger l'axe qui fait fonction de pivot et répéter ensuite la clé sur le même axe cela pour avoir accès au dispositif tout en changeant de position. On peut aussi augmenter le nombre des basses comme, fabriquer quelques instruments sans le dispositif variable des cordes.

Il va sans dire que l'on peut varier le nombre des cordes, la manière de les accorder et les dimensions de l'instrument sans nuire au principe de l'invention.

RÉSUMÉ.

Les caractéristiques de l'invention consistent donc dans les quatre points sus-indiqués c'est-à-dire :

- 1^o Coupe spéciale de la table et caisse;
- 2^o Déplacement du manche vers la droite;
- 3^o Fixage des cordes sur la table;
- 4^o Dispositif pour varier les basses volantes.

JEAN-PIERRE ANFOSSI.

